

Appel à projets

Horlogerie, photographie & patrimoine immatériel

Musée international d'horlogerie, en collaboration avec la Nuit de la Photo - La Chaux-de-Fonds

Musée du Temps - Besançon

9 décembre 2019 - 16 février 2020

Contexte et objectifs

D'ici la fin de l'année 2020, une étape importante en matière de sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel (PCI) dans le domaine de l'horlogerie et des arts mécaniques pourrait être atteinte grâce à l'inscription des *Savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art* sur la Liste représentative de l'UNESCO. Cette inscription ne doit pas être une fin en soi mais un outil permettant de déployer différentes mesures de sauvegarde et de valorisation. La candidature auprès de l'UNESCO vise précisément ce but. Le dossier de candidature peut être consulté ici (N°1560) : <https://ich.unesco.org/fr/dossiers-2020-en-cours-01053>.

La perspective de cette inscription est l'occasion, pour les musées horlogers de l'Arc jurassien, de se pencher sur la notion de patrimoine immatériel, de réfléchir à la manière de le documenter et de le confronter aux contextes et aux enjeux actuels des politiques culturelles et économiques. C'est pourquoi, le Musée du temps de Besançon (MDT) et le Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds, en collaboration avec l'association Nuit de la Photo (MIH), entendent présenter une exposition commune traitant la question du PCI au travers de la photographie en tant que production artistique contemporaine à même de proposer des approches nouvelles et sensibles du patrimoine horloger.

L'objectif est de mettre en exergue le patrimoine immatériel auprès du grand public à travers une exposition temporaire complètement intégrée aux expositions permanentes des musées et à leurs collections matérielles, pour en souligner le caractère indissociable avec le PCI. L'exposition ouvrira ses portes fin 2020, dans le contexte de la possible inscription des *Savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art* sur la Liste représentative de l'UNESCO.

L'exposition vise aussi à inviter les détenteurs des savoir-faire à réfléchir aux conséquences des politiques culturelles, territoriales et des enjeux économiques sur leur pratique et sur le reflet de leur pratique dans l'espace public (image, discours). En d'autres termes, la photographie sera questionnée comme un médium pouvant fossiliser, sinon une pratique, du moins sa représentation auprès du public.

Dans cette perspective de questionnement à la fois du PCI et de la photographie comme vecteur de ce PCI, le propos consistera à interpeller le visiteur sur sa propre conception du patrimoine immatériel, et sur les biais qui conditionnent sa perception. Ces biais s'ancrent dans l'imaginaire collectif dès la seconde moitié du 19^e siècle, moment à partir duquel l'horlogerie est peu à peu érigée en tradition régionale/nationale (rôle de la main, homme seul, silencieux, patient, modeste, transmission des savoir-faire par filiation).

Les projets sollicités auprès de photographes doivent s'inscrire dans cette problématique en se distanciant des représentations stéréotypées et offrir de nouvelles approches et perspectives sur la manière de considérer, de faire voir et de faire valoir les savoir-faire horlogers de part et d'autre de la frontière. L'objectif de l'appel à projets est de témoigner de la diversité des détenteurs des savoir-faire, notamment des praticiens, et de relater des processus de transmission des connaissances, à travers un travail artistique ou un documentaire d'auteur. La liberté de choix du sujet est garantie. Les photographes peuvent néanmoins bénéficier du support et des réseaux des musées pour s'approprier la thématique et entrer en contact avec les dépositaires de ces savoir-faire.

Un jury international composé de représentants des musées, de la Nuit de la photo, de scientifiques et d'artistes sélectionnera 6 photographes. Une diversité des regards et des formes photographiques sera privilégiée dans la sélection du jury, tout comme une attention accrue sera portée sur le caractère transfrontalier du propos.

Le mandat des candidats sera de réaliser une série de clichés (une vingtaine) dont tout ou partie sera présenté de novembre 2020 à novembre 2021 dans les salles d'exposition des deux musées, sous des formes à définir d'entente entre les photographes et les conservateurs, pour représenter le processus immatériel de la création horlogère et en mécanique d'art et la diversité des acteurs impliqués dans la transmission des savoirs et savoir-faire.

Appel à projets et conditions de participation

Le photographe produit sur un document PDF d'une vingtaine de pages, un dossier comprenant :

- une biographie résumant son activité (max. 2 pages), ses travaux antérieurs avec des exemples témoignant de sa capacité à entreprendre le traitement d'un sujet et la réalisation d'une série (portfolio max. 8 pages).
- une explication du projet envisagé, sur deux pages, avec des images illustrant le projet, ou avec des images sur un autre sujet mais avec une approche semblable (max. 8 pages).

L'appel à projets est ouvert aux photographes professionnels ou en formation, sans frais d'inscription. Le projet envisagé doit impérativement être inédit et réalisable dans les délais indiqués. Un seul projet par participant est admis. Les décisions du jury sont sans appel.

Un jury présélectionnera et rencontrera au maximum 12 candidats. 6 d'entre eux au plus seront finalement sélectionnés pour réaliser leur projet selon les critères de qualité artistique, d'originalité dans leur capacité à traduire le propos et de faisabilité dans les délais impartis.

Prestations

Les 12 candidats présélectionnés sont défrayés à hauteur de 300 €/CHF devant couvrir les frais de déplacement éventuels.

Les 6 candidats sélectionnés sont rémunérés à hauteur de 12'000 €/CHF (maximum) chacun. Ce montant doit couvrir tous les frais liés à la réalisation de leur projet, la réalisation des tirages de conservation (une vingtaine), la confection des supports des images sélectionnées pour l'exposition et les droits de reproduction dans le catalogue d'exposition. Les candidats retenus cèderont également sans limitation de durée les droits de représentation de leurs photographies aux deux musées. Un premier versement de 5'000 €/CHF intervient au moment de la remise des tirages, le second à l'ouverture de l'exposition.

Une partie des images des nominés seront projetées dans le cadre général de la 10^e Nuit de la Photo de La Chaux-de-Fonds en février 2021, à un ou des moments qui seront déterminés ultérieurement.

Un catalogue de l'exposition sera également publié.

Calendrier

13 décembre 2019 : lancement du processus d'appel à la candidature

16 février 2020 : fermeture des inscriptions à minuit

fin février 2020 : pré-sélection de 12 dossiers par les musées

Mars 2020 : rencontre du jury avec les présélectionnés

Fin mars 2020 : annonce des 6 nominés

Avril - juillet 2020 : développement individuel des projets

1-15 juin 2020 : premier rendu, rencontre des photographes avec les conservateurs, choix des images, maquette de l'expo et affinement du projet (photographies complémentaires...)

15 août 2020 : second rendu, sous forme de tirages conservés par les musées

Septembre - octobre 2020 : production des supports, montage et accrochage

Novembre 2020 : vernissage

Février 2021 : 10^e Nuit de la Photo, La Chaux-de-Fonds

Juin 2021 : 24H du Temps, Besançon

Novembre 2021: 10^e Biennale du patrimoine horloger, La Chaux-de-Fonds. Finissage.

Candidatures et contacts

Les dossiers de candidatures ou toute question y relative sont à adresser par courriel à :

Régis Huguenin, conservateur du Musée international d'horlogerie, mih@ne.ch

Laurence Reibel, conservatrice du Musée du Temps, laurence.reibel@besancon.fr